



Conditions Générales de Vente et d'Utilisation de WariCash

-
France

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales régissent l'utilisation de WariCash proposé par Wari Pay.

WariCash est distribué par Wari Pay, société anonyme à conseil d'administration de droit français au capital de 1.690.528 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 450 932 710 ayant son siège social au 91 Boulevard National, 92250 La Garenne-Colombes (France), agréé et soumise à la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ci-après « ACPR »). L'agrément de Wari Pay est consultable sur www.regafi.fr.

En choisissant d'utiliser WariCash, le Client final reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales.

La consultation et l'acceptation des Conditions Générales s'effectuent directement sur le site internet de Wari Pay en suivant le lien suivant : www.waricash.com.

Ces Conditions Générales sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2020. Si le Client final est déjà utilisateur de WariCash, il bénéficie d'un délai de deux (2) mois, pendant lequel il peut faire part à Wari Pay de son accord ou désaccord avec les modifications apportées aux Conditions Générales, sauf modifications réglementaires applicables immédiatement. L'absence de contestation de ces nouvelles conditions dans un délai de deux (2) mois vaut acceptation des nouvelles Conditions Générales.

Table des matières

1. Définitions.....	3
2. Objet	4
3. Réaliser un achat avec la solution WariCash	4
4. Consentement du Client final à l'exécution d'une Transaction	4
5. Durée de validité de WariCash	5
6. Exécution de l'ordre de paiement	5
7. Perte, vol, Blocage de WariCash.....	5
8. Convention de preuve	6
9. Remboursement	6
10. Responsabilité.....	7
11. Règles de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	7
12. Résiliation	7
13. Données personnelles	8
14. Propriété intellectuelle	8
15. Réclamations - Médiateur	8
16. Litiges avec des commerçants	9
17. Droit applicable et tribunaux compétents.....	9



1. Définitions

Les mots et expressions utilisés dans les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (ci-après dénommées « CGVU ») avec des majuscules ont le sens qui leur est donné ci-dessous :

Émetteur

Désigne la société Wari Pay, en tant qu'émetteur de la Monnaie électronique dans le cadre de WariCash

Monnaie électronique

Désigne la valeur monétaire stockée sous une forme électronique, y compris magnétique, représentant une créance sur l'Émetteur, qui est émise contre la remise de fonds aux fins d'opérations de paiement et qui est acceptée par une personne physique autre que l'Émetteur

WariCash

WariCash désigne la Solution de monnaie électronique assortie d'un instrument de paiement qui permet de régler en point agréé des achats de biens et de services en vente à distance auprès d'un réseau limité d'acceptants. WariCash n'est pas rechargeable. Chaque paiement au moyen de WariCash est unique. WariCash n'est ni un compte de dépôt ni un compte de paiement. WariCash est une marque de Wari Pay

Code de commande

Désigne le code généré par le Marchand lors de la commande de biens et/ou de services sur le site internet des Marchands et qui sera utilisé dans le cadre de la mise en œuvre du Service WariCash

Client final

Désigne la personne majeure et capable juridiquement, utilisateur de WariCash

Point de vente

Désigne tout point de vente physique faisant partie du réseau de distribution autorisé par l'Émetteur. La liste des Points de vente autorisés par l'Émetteur sont consultables sur le site www.waricash.com.

Transaction

Désigne toute opération réalisée sur le site Marchand par WariCash

Marchand

Désigne les sites internet marchands acceptant WariCash comme moyen de règlement des biens ou services qu'ils proposent. La liste des Marchands est disponible sur le site www.waricash.com.

Transaction

Désigne toute opération réalisée sur le site Marchand par WariCash



2. Objet

Les présentes CGVU régissent les conditions de vente, d'utilisation et de remboursement de WariCash.

WariCash est personnel et ne doit pas être ni communiqué ni transféré à un tiers.

WariCash ne peut être ni échangé, ni revendu, ni porté au crédit d'une carte ou d'un compte bancaire, ni faire l'objet d'un escompte.

La monnaie électronique disponible sur WariCash n'est pas productive d'intérêt ou d'autres avantages liés à sa durée de détention.

L'achat et/ou l'utilisation de WariCash emporte acceptation pleine et entière des présentes CGVU par le Client final.

Les présentes CGVU peuvent être consultées et téléchargées sur le site www.waricash.com. Sur demande adressée à Wari Pay, elles seront communiquées sur support papier au Client final.

Le Client final est informé et accepte expressément que les notifications qui lui sont adressées par l'Émetteur lui soient adressées par courrier électronique.

3. Réaliser un achat avec la solution WariCash

Le Client final passe commande sur le site internet du Marchand et choisit de réaliser le paiement par la solution WariCash. A partir du moment où le Client final reçoit la commande, il est réputé avoir accepté les présentes Conditions Générales.

Le Marchand, via Wari Pay, génère un Code de commande qu'il envoie au Client final dans l'e-mail de confirmation de la commande. Le Client final est informé de la durée de validité du code de la commande dans l'e-mail qu'il reçoit, et passé ce délai il ne pourra plus réaliser le paiement de la Transaction liée à la précommande initiée sur le site internet du Marchand.

Le Client final se déplace au Point de vente et présente au Point de vente le Code de commande pour effectuer le règlement avec tout moyen de paiement accepté par le Point de vente du montant de la précommande.

Le Point de vente valide le Code de commande et la monnaie électronique émise est alors affecté par WariCash au paiement de la précommande du Client final. Le Point de vente remet un ticket de caisse à le Client final attestant du paiement du Code de commande.

Si le Code de commande est invalide (par exemple, code expiré ou inconnu), ou le montant de monnaie électronique chargé est insuffisant, ou si le Point de vente détecte une transaction frauduleuse, ou une tentative d'exécution d'une transaction interdite, la Transaction est refusée.

4. Consentement du Client final à l'exécution d'une Transaction

Une opération de paiement est autorisée si le Client final a donné son consentement à son exécution. Dès que l'ordre de paiement a été reçu par l'Émetteur, il ne peut plus être révoqué.



Pour les paiements effectués par la Solution WariCash, le Client final est réputé donner son consentement en présentant au Point de vente le Code de commande aux fins d'exécutions de la Transaction. Dès que le Point de vente saisit ou flashe le Code de commande, l'Émetteur est réputé avoir reçu l'ordre de paiement.

5. Durée de validité de WariCash

Chaque WariCash a une durée de validité qui est indiquée sur le mail reçu par le Client final.

6. Exécution de l'ordre de paiement

Une fois l'ordre de paiement reçu par l'Émetteur et les contrôles relatifs à la Transaction effectués, l'Émetteur procède à l'exécution de la Transaction, sauf exceptions telles que prévues aux cas suivants :

- (i) L'Émetteur se réserve le droit de bloquer la Transaction pour des raisons objectivement motivées ayant trait à la sécurité de la solution WariCash, à la présomption d'utilisation non autorisée ou frauduleuse. Il notifie sa décision dès que possible au Client final sauf interdiction en vertu de la réglementation en vigueur. L'Émetteur débloque la Transaction dès lors que les raisons justifiant le blocage n'existent plus. Le Client final peut contacter le service client pour demander le déblocage de la Transaction.
- (ii) L'Émetteur se réserve la possibilité de refuser d'exécuter l'ordre de paiement passé par le Client final. Il notifie dès que possible au Client final son refus d'exécuter l'ordre de paiement et lui en donne, sauf interdiction en vertu d'une réglementation en vigueur. Si le refus est consécutif à une erreur matérielle, il indique au Client final la procédure à suivre pour corriger cette erreur. L'Émetteur se réserve la possibilité d'imputer des frais au Client final pour une telle notification.

Après que le Client final a saisi le Code, l'Émetteur vérifie la validité du Code et l'existence d'un solde suffisant. Si ces contrôles permettent le paiement, l'Émetteur confirme le paiement.

L'utilisation de WariCash enregistre automatiquement le débit de la valeur monétaire répondant au Code.

Sauf interdiction réglementaire, l'Émetteur informe le Client final du motif du refus d'exécution de l'opération sur www.waricash.com.

Le Client final peut contacter le Service Client pour demander le déblocage de WariCash, en le contactant par téléphone 01.82.97.05.01 et par mail contact@wari-pay.com.

L'Émetteur débloque WariCash dès lors que les raisons justifiant le blocage n'existent plus.

7. Perte, vol, Blocage de WariCash

Le Client final prend toutes mesures raisonnables pour préserver la sécurité de l'utilisation de WariCash.



Le Client final signale, sans tarder, à l'Émetteur toute opération de paiement non autorisée ou mal exécutée.

Le Client final informe sans délai l'Émetteur de la perte, du vol de WariCash.

Dès que le Client final en informe l'Émetteur, l'Émetteur bloque les WariCash.

Il est acquis qu'en cas de négligence ou d'action frauduleuse du Client final, toutes les opérations non émises ou prétendument non émises seront imputées au Client final.

L'Émetteur se réserve la possibilité de demander au Client final un document apportant la preuve de la perte, du vol des WariCash.

8. Convention de preuve

Les données enregistrées par le système informatique de l'Émetteur complétées par celles des systèmes de paiement intervenant dans les transactions constitueront, sauf preuve contraire, la preuve des Transactions effectués par le Client final et des achats réalisés par le Client final auprès des Marchands.

9. Remboursement

Le remboursement de la monnaie électronique émise pour une transaction WariCash n'est possible que dans la mesure où le Marchand refuse la Transaction ou lorsque le Client final souhaite effectuer un retour des biens livrés. Le remboursement de la monnaie électronique est effectué à sa valeur nominale. Aucun frais de remboursement ne sera alors appliqué.

Le remboursement est demandé par le Client final auprès du Marchand. Le remboursement est réalisé par Wari Pay par virement bancaire sur un compte bancaire dont le Client final est le titulaire. Le remboursement est effectué par l'Émetteur dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande.

Dans tous les cas, pour obtenir le remboursement, le Client final devra demander le remboursement en suivant la procédure que lui indiquera le Marchand, accompagnée des pièces suivantes :

- Les nom, prénom et adresse complète (rue, numéro de rue, ville, code postal et Pays) du Client final ;
- Le Code de commande ;
- Une copie recto verso lisible d'une pièce officielle d'identité en cours de validité du Client final comportant sa photographie pour toute demande de remboursement supérieure à 100 euros ;
- Le BIC/IBAN (relevé d'identité bancaire) du compte sur lequel le Client final souhaite recevoir les fonds, en cas de demande de remboursement par virement ;

L'Émetteur peut demander toute information et/ou document complémentaire au sujet du Client final et des opérations, avant d'exécuter tout remboursement. L'Émetteur peut suspendre ou refuser le remboursement en cas de réponse insatisfaisante, et s'efforce de donner le motif de suspension ou de



refus, dans la mesure permise par la réglementation en vigueur, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. L'Émetteur ne saurait engager sa responsabilité ni verser un quelconque dédommagement à ce titre.

10. Responsabilité

La responsabilité de Wari Pay ne pourrait être retenue en cas de force majeure telle que définie par les juridictions françaises.

11. Règles de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

L'Émetteur est soumis à l'ensemble de la réglementation française relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. La cession d'un Code de commande WariCash est interdite. L'Émetteur procédera alors au blocage du Code de commande.

La solution WariCash repose sur un support de monnaie électronique non rechargeable associées à un instrument de paiement.

L'Utilisateur doit procéder à la vérification de son identité et de sa situation auprès de l'Émetteur, sur la base de justificatifs d'identité et de tout autre document que l'Émetteur jugera opportun à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur, notamment aux articles L. 561-1 et suivants du Code monétaire et financier, notamment dans les cas suivants :

- Lorsque l'Utilisateur formule une demande de remboursement ;
- À tout moment, lorsque l'Émetteur a des soupçons de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ;
- Dans tous les autres cas prévus aux présentes, par la réglementation en vigueur et par la Politique des risques et lutte contre le blanchiment de Wari Pay.

L'Utilisateur reconnaît être informé par Wari Pay et accepte de respecter l'article L.112-6 du Code monétaire et financier disposant que le montant du paiement autorisé d'une dette unique sous forme de monnaie électronique est plafonné lorsqu'elle a lieu sur le territoire français. Ce plafond est de trois mille (3.000) euros lorsque l'utilisateur a son domicile fiscal sur le territoire de la République française ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle ; ce plafond est de dix mille (10.000) euros, lorsque l'Utilisateur n'a pas son domicile fiscal sur le territoire de la République française et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

12. Résiliation

Le Client final peut, à tout moment et sans motif rompre ses relations contractuelles avec Wari Pay. Le Client final adresse sa demande par mail à contact@wari-pay.com. Le Client final peut obtenir le remboursement du solde restant dû dans les conditions prévues aux articles 8 « Remboursement » et 9 « Frais » des présentes Conditions Générales.



L'Émetteur peut, à tout moment bloquer et/ou résilier rompre ses relations contractuelles avec un Client final en lui adressant un courriel. Le solde du WariCash sera restitué au Client final selon les conditions prévues aux articles 9 « Remboursement » des présentes Conditions Générales.

13. Données personnelles

L'Émetteur est responsable des traitements de données personnelles des Utilisateurs et en assure la sécurité et la confidentialité, par application de la réglementation relative à la protection des données personnelles et du secret professionnel. L'Émetteur met à la disposition du Client final, ou de toute personne concernée, la Politique de confidentialité et de protection des données personnelles sur son site internet.

La souscription et l'utilisation de la solution WariCash donnent lieu à la collecte, au traitement et à la conservation de données à caractère personnel concernant le Client final. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la fourniture de la solution WariCash, la fourniture des services que vous demandez ainsi que les autres services fournis par l'émetteur et la lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la fraude. Ces données sont destinées à l'Émetteur qui se réserve le droit de les transmettre à ses sous-traitants pour les raisons évoquées ci-dessus. Conformément à la loi, le Client final bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant. Ce droit peut être exercé suivant la procédure décrite dans la Politique de confidentialité et de protection des données personnelles de l'Émetteur disponible sur le site internet de ce dernier.

Lors d'une commande de biens et/ou services dont le règlement sera effectué par WariCash, le Client final accepte que des données à caractère personnel le concernant soient directement transmises à l'Émetteur par le Marchand.

Le Client final accepte d'être contacté par l'Émetteur dans le cadre du contrôle qualité de la Solution WariCash ou par un mandataire spécialement désigné à cet effet. Les données personnelles du Client final ne seront pas transmises à des tiers aux fins de prospection commerciale, sans l'accord préalable du Client final.

Wari Pay se réserve le droit de sous-traiter certains services à la Clientèle en dehors de l'Union Européenne. Wari Pay prendra alors toutes les dispositions légales et techniques pour garantir la sécurisation des données. L'utilisation du produit vaut consentement à un tel traitement tant que le Client final n'exprime pas son opposition.

14. Propriété intellectuelle

L'Émetteur demeure propriétaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle liés à WariCash.

15. Réclamations - Médiateur

Le Client final qui rencontre des difficultés ou n'est pas satisfait des services proposés par Wari Pay :

- En premier lieu, appelle le Service Client de Wari Pay au 01.82.97.05.01 ;



- En second lieu, adresse une réclamation à Wari Pay par courrier postal à l'adresse suivante :
Wari Pay, Service Réclamation, 91 Boulevard National, 92 250 La Garenne-Colombes ;

Enfin, le Client final peut saisir le médiateur à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur de l'ASF
Association française des sociétés financières
75854 Paris cedex 17

16. Litiges avec des commerçants

L'Émetteur décline toute responsabilité quant aux Services réglés au moyen de la solution WariCash. Il appartient au Client final de régler directement avec le Marchand en cause tout litige de toute nature au sujet des Services ou des biens ou services vendus par le Marchand.

Le remboursement d'une Transaction payée avec la solution WariCash dépend des conditions d'utilisation du Marchand concerné. Le Client final doit se renseigner auprès du Marchand.

17. Droit applicable et tribunaux compétents

Seule la loi française s'applique dans le cadre de la relation de l'Émetteur avec les Clients finaux.

À défaut d'accord amiable, tout litige survenant à l'occasion du présent contrat, en ce qui concerne son interprétation ou son exécution, relèvera la compétence des juridictions de Nanterre.